

NON A LA FIN DE LA 6^{EME} SEMAINE DE CONGES PAYES

Coups de rabot sur nos conditions de travail

Aujourd'hui: 30 jours de CP

Demain: la direction n'en veut plus que 25

Pour les salarié.e.s « non autonomes »

qui bénéficieraient du badgeage, notre 6ème semaine se transformerait
en jours de RTT

Pour les « cadres autonomes » qui seraient au forfait jours, notre 6ème semaine se transformait en "jours de repos"

Aujourd'hui

un usage souple et agile 30 jours à prendre sur 17 mois

dépôt de 10 à 12 jours de CP sur le CET

Demain (selon la direction)

un usage restreint et contraint

25 jours à prendre dans l'année civile

Interdiction du dépôt en CET

Propositions intersyndicales	Projet RH2020	Projet RH2020
Comme aujourd'hui pour tous	Salariés non autonomes	Salariés autonomes
30 CP de droit	25 CP de droit	25 CP de droit
+ 2 JOURS FRACTIONNEMENT	+ 2 jours FRACTIONNEMENT	+ 2 jours FRACTIONNEMENT
+ 14 RTT à acquérir	+ 23 RTT à acquérir (14 jours RTT, 6ème	
+ 4 PONTS	semaine et 4 jours de ponts)	RTT, 6ème semaine de CP et 4 jours de ponts)
+ 12 RHD à acquérir	12 (ou plus) RHD à acquérir	= 55 jours MAXIMUM
= 62 jours MAXIMUM	= 62 jours ou plus	•

La direction mélange volontairement CP (congés obligatoires) et RTT (compensation des heures de travail au-dessus de 35h) qui ne sont pas de même nature juridique et n'obéissent pas à la même logique.

D'autres entreprises, qui ont transformé des CP en RTT, ont depuis supprimé des RTT pour des raisons économiques.





